

Brève

18 juin 2009

## Diagnostics immobiliers Nouveau

### Méfiance

**Envoyer ses clients à un diagnostiqueur pour toucher une commission en retour est une pratique très répandue entre agences immobilières et diagnostiqueurs. Une pratique dont le consommateur ne sort pas gagnant.**

« Les diagnostics immobiliers ne sont pas fiables », dénonçait « Que Choisir » en juin 2008 après avoir fait réaliser 21 diagnostics dans trois villes, La Rochelle, Besançon et Clermont-Ferrand, auprès de différents professionnels pourtant certifiés comme la réglementation l'impose. Impossible de dire si le niveau de compétence s'est amélioré en 1 an, mais les pratiques, elles, laissent songeur. Des réseaux de diagnostiqueurs offrent des commissions aux agences immobilières pour qu'elles renvoient systématiquement leurs clients vers eux, ces derniers n'étant évidemment pas informés de ces liens financiers. Pas franchement net, mais pas illégal. En réponse à la question posée par Béatrice Descamps, sénatrice du Nord, sur « les dérives que peut connaître le secteur du diagnostic immobilier », le ministère du Logement n'y a rien trouvé à redire : « Une partie des diagnostiqueurs établissent des liens commerciaux avec des agences immobilières. Ils leur versent des commissions pour l'apport de clients. Cette pratique n'est pas interdite. » Et le ministère du Logement de renvoyer les particuliers à leur responsabilité : « Il appartient aux consommateurs, vendeurs d'un bien immobilier à usage d'habitation ou bailleurs, de procéder à l'examen des prix pratiqués et de mettre en concurrence les organismes qui effectuent les diagnostics. » Nous voilà prévenus, inutile de compter sur les pouvoirs publics pour défendre une saine concurrence et une réelle information des consommateurs en matière de diagnostics immobiliers.